cheté. C'était, de part et d'autre, notre première rencontre [illegible]

Dès son entrée dans le réduit souterrain de six mètres carrés où je « recevais », je reconnus un tigre en état d'émotivité au serrement convulsif des mâchoires et parce que deux vraies larmes avaient réussi à glisser le long des poils hérissés de ses grosses moustaches grises.

Il fut des secondes sans paroles, puis ouvrit très grands les bras et je perçus, râclant, la gorge serrée :

— Maintenant, Marchand, il n'y a plus que la France !

Était-ce une forme d'excuses ou de prétérition. J'étais bien faible encore et tout autant ému que mon interlocuteur par la gravité des circonstances où se jouait l'unité nationale, dont il venait de mettre le nom en avant. Je ne sais s'il perçut plus nettement ma réponse que je ne pus parvenir à l'articuler :

— Grand Tigre, n'y a-t-il pas toujours jamais eu que la France ?

Ainsi lancé, l'entretien à vieux glaçons rompus, ne pouvait manquer de tomber rapidement dans le plus émouvant charabia. Nous le comprîmes et le noyâmes sans désemparer dans une triple accolade qui, en quelques secondes, avança plus nos affaires de cœur que les seize années d'inamicale affection silencieuse qui venaient de s'écouler.

Cette liaison, trop tard venue, ne devait, du moins, plus jamais se détendre. Un dévouement réciproque à la seule France dont, tout d'abord et trois lustres durant, nous avions — pour l'autre France — réciproquement douté, en était le ciment unique. J'assistai à l'agonie du tigre, aux côtés de Michel Clemenceau et des siens, avec les sentiments d'un autre fils pour le père commun, le père de notre Victoire par laquelle nous avons la certitude, chèrement acquise, de pouvoir reposer éternellement en terre française deux fois libre.

Sais-je néanmoins parvenu à élargir la vision de Georges Clemenceau ? Lui ai-je fait comprendre avant sa mort l'importance capitale qu'a prise dans la dernière guerre notre empire colonial, réservoir inépuisable d'hommes et de matières premières ? Aujourd'hui, je ne sais plus qu'en penser. En vérité, il était impossible qu'il ne se rendît pas compte de ce fait qui crevait le regard : si après les désastres de 1870, la France a pu reprendre son rang parmi les grandes nations, c'est aux expéditions coloniales qu'elle en est redevable. Clemenceau n'a jamais voulu me confesser d'un cri franc son erreur qui était patente, mais rudement enracinée.

Certes, Bismarck ne se doutait pas de l'arme formidable qu'il mettait entre nos mains quand il donnait pour point de direction à nos énergies renouvelées l'outre-mer, dans le même temps que la lutte coloniale où il nous engageait continuait la formation héroïquement séculaire de nos élites militaires. Par un juste retour du destin, ces Africains qu'il jetait dans nos bras, ont été ceux-là mêmes qui, après s'être généreusement dépensés pour la Victoire, ont fait en grande partie, lorsque l'Armistice fut venu, l'occupation des régions rhénanes.

Ainsi l'on peut dire avec exactitude que les peuples coloniaux sont aujourd'hui le vivant, l'intime prolongement de la France. Nous ne les soumettons plus, nous ne les forçons plus. Ils viennent librement à nous. Ils sont nôtres. Car l'Anglais est sans doute, comme on l'a dit, le plus grand colonisateur de la planète. Mais, dans les pays extracontinentaux, l'Anglais veut être un maître. Le Français, lui, n'est qu'un chef. L'Anglais assujettit. Le Français conseille, conduit, persuade. L'Anglais provoque la crainte. Le Français suscite le dévouement.

Deux méthodes ont été posées. Celle que nous avons inaugurée n'est pas la moins généreuse. Qu'elle se continue donc au cours des âges pour le rayonnement de plus en plus étendu de la civilisation et de notre patrie auxquelles tant des nôtres se sont sacrifiés, l'espoir dans les yeux !

GÉNÉRAL MARCHAND
et Cte MARCHAND, *née* DE ST-ROMAN.

LA VACCINATION CONTRE LA TUBERCULOSE

Paris, 14 janvier. — M. Calmette a entretenu, aujourd'hui, l'Académie de Médecine de la vaccination préventive de la tuberculose par le B.C.G. De nouvelles enquêtes effectuées, en France, tant auprès des médecins praticiens que des services publics d'hygiène qui utilisent le B.C.G depuis 1924, ont révélé une fois de plus l'inocuité absolue de ce vaccin. Cette constatation est d'autant plus intéressante que plus de 210.000 enfants ont été ainsi vaccinés.

Une autre constatation s'impose : la mortalité infantile a été réduite de moitié et parfois davantage, partout où est pratiquée cette vaccination. A cet égard, l'arrondissement de Thann, dans le Haut-Rhin, constitue un terrain d'expérience particulièrement suggestive. La mortalité pour toutes causes qui était chez les nouveau-nés de 6,6 0/0 n'a plus été que de 2 0/0 chez les vaccinés et aucun décès par suite de la tuberculose n'a été enregistré.

M. Calmette a ajouté, en terminant, que, de l'avis de beaucoup de médecins, les enfants vaccinés se développent mieux que les autres.

KERENSKY, ZENZINOV ET FABRIKANT REÇUS PAR LE GROUPE SOCIALISTE

Paris, 14 janvier. — Le groupe socialiste réuni ce matin, sous la présidence de M. Grumbach, a reçu MM. Kerensky, Zenzinov et Fabrikant, socialistes russes, qui ont fait un exposé de la terreur qui règne actuellement en Russie.

Un curé lensois arrête un individu dans son église

Le curé de l'église de la Cité ouvrière de la fosse 12 a surpris un individu dans l'église et l'a amené malgré sa résistance à la gendarmerie. C'est un ouvrier peintre, nommé Daumale. Il prétend qu'il était resté dans l'église pour examiner des peintures et des boiseries qui l'intéressaient.

La Réunion du Conseil de la Société des Nations

Genève, 14 janvier. — Le Conseil de la S.D.N. a tenu, ce matin, une importante réunion sous la présidence de M. Zaleski. On y étudia les rapports entre le pacte de la S.D.N. et le pacte Kellogg-Briand pour la renonciation à la guerre.

M. Henderson a souligné que la signature des pactes crée deux séries d'obligations qu'il sera bon d'harmoniser. Pour l'Angleterre, le pacte de la S.D.N. est la constitution fondamentale de la paix.

M. Briand a chaleureusement appuyé ces déclarations. Jamais, à aucun moment, il n'a vu dans le pacte de Paris un motif d'antinomie par rapport au pacte de la S.D.N. Ce dernier a déjà rendu bien des services, empêché bien des guerres, réglé à l'amiable bien des conflits. Le pacte de Paris, lui, n'a voulu que dénoncer la guerre avec une force morale nouvelle.

Dans le passé, la guerre fut regardée comme un acte licite. A l'avenir, elle sera regardée comme un crime.

M. Briand conclut qu'il vote la constitution du comité qui adaptera les deux pactes l'un à l'autre.

Le représentant de l'Allemagne, M. von Schubert, s'associa aux déclarations de M. Briand.

Le Conseil de la S.D.N. s'est occupé ensuite, sur la proposition de M. von Schubert, de l'œuvre économique de la S.D.N.

M. Henderson a adressé un appel énergique aux puissances pour la ratification de la convention sur les prohibitions.

Sur le rapport du représentant allemand, le Conseil a ensuite fixé au 17 février la conférence de la trêve douanière prévue par la résolution de l'assemblée de septembre. On a fixé provisoirement au 2 mai la convocation de la troisième session du Comité consultatif économique de la S.D.N.

MM. Briand et Henderson ont demandé, en fin de séance, pourquoi était retardée indéfiniment la construction du Palais de la S.D.N. M. Briand a jeté une note gaie en rappelant l'histoire de la Tour de Babel, qui ne fut jamais achevée. Il espère que pareil sort sera évité au Palais de la Société des Nations.

Au cours de la séance de cet après-midi le Conseil a repris l'examen de la question du mandat sur la Palestine, notamment en ce qui concerne la question du mur des lamentations. Le représentant de la Grande-Bretagne, M. Henderson, a lu une déclaration présentant les vues du Gouvernement britannique au sujet de la composition et de la tâche de la Commission qu'il propose de créer pour étudier et régler cette question. Le rapporteur, M. Procope, estime que le Conseil se trouve maintenant en possession des éléments qui lui permettent d'adopter une résolution.

Le rapporteur a finalement présenté un projet de résolution au Conseil qui l'a adopté.

Le sacre à Reims de Mgr Beguin, évêque de Belley

Reims, 14 janvier. — Ce matin a eu lieu, en la cathédrale de Reims, en présence d'une foule énorme, le sacre du nouvel évêque de Belley, Mgr Béguin, par le cardinal Luçon, archevêque de Reims, ancien évêque de Belley, assisté de Mgr Grente, évêque du Mans, et Mgr Neveux, évêque auxiliaire de Reims.

Dans l'assistance, on remarquait : le cardinal Binet, archevêque de Besançon ; Mgr Ginisty, évêque de Verdun ; Mgr Mennechet, évêque de Soissons ; Mgr Ruch, évêque de Strasbourg ; Mgr Huault, évêque de Viviers ; Mgr Chollet, archevêque de Cambrai ; Mgr Tissier, évêque de Châlons ; Mgr Chaptal, auxiliaire de Paris.

Un représentant de commerce est tué à coups de revolver dans un bar, à Paris

Paris, 14 janvier. — Un drame rapide et mystérieux s'est déroulé, dans un bar de la rue de Bruxelles. Une douzaine de consommateurs étaient au comptoir du bar. D'autres dînaient dans une petite salle du fond, quand un coup de feu, suivi immédiatement de deux autres, fut tiré. Un homme s'écroula, grièvement atteint.

Des gardiens de la paix, de service dans les environs, alertés par les coups de feu, accoururent sur les lieux et relevèrent le blessé qui ne donnait déjà plus signe de vie. Ils le conduisirent dans une pharmacie voisine où il expira en arrivant.

Dans ses vêtements, on trouva une carte d'identité délivrée par le Gouvernement belge, au nom de M. Maurice Tissier, représentant de commerce, né le 24 mars 1905, à La Charité (Nièvre), demeurant 11, rue des Cumions à Schaerbeek (Belgique), ainsi qu'un passeport délivré par la Préfecture de police. Le corps porte de nombreux tatouages.

Des témoins bénévoles ont seulement dit qu'ils avaient vu s'enfuir en taxi trois hommes et une femme. L'arme du crime, un révolver de 6 m/m, 35, a été trouvée quelques instants plus tard sous une banquette du bar et a été remise par le patron au commissaire de police.

AU COURS D'UNE PARTIE DE CHASSE UN JEUNE HOMME TUE ACCIDENTELLEMENT SON FRÈRE

Strasbourg, 14 janvier. — Les jeunes frères Eugène et Alfred Adam, bateliers, âgés de dix-sept et quinze ans, à la Wantzenau, s'amusaient à tirer sur des corbeaux avec une carabine.

Tout à coup, l'aîné des deux frères, heurta la détente de l'arme. Le coup partit et atteignit le jeune Alfred en pleine poitrine.

Transporté d'urgence à l'hôpital, le jeune homme succomba peu après.

"Le Bourgeois de Lille au XIVe siècle" (1)

PAR Mlle SIMONE POIGNANT

Dans la liste des récompenses décernées par la Société des Sciences et des Arts de Lille, nous relevons le nom d'un jeune docteur en Droit de Roubaix, Mlle Simone Poignant à laquelle a été attribuée la médaille d'or du Grand Prix Wicar pour un remarquable ouvrage sur « Le Bourgeois de Lille au XIVe siècle ».

Cette importante étude que Mlle Poignant avait présentée l'an dernier comme thèse de doctorat lui avait valu d'abord le diplôme de Docteur en Droit, mention « Très Bien » avec félicitations du jury, puis le Prix de Thèse qui est la plus haute récompense qu'une Université puisse accorder.

Mlle Simone Poignant, le premier et jusqu'à présent l'unique docteur femme que la Faculté de Droit de Lille ait reçu, s'était déjà signalée maintes fois à l'attention du monde universitaire ; chaque année, au cours de ses études elle fut lauréat avec médaille de l'Université de Lille. Elle obtint pour l'ouvrage précité le Premier Prix de la Société d'Histoire du Droit des Pays flamand, picard et wallon. Ce jeune docteur, un des plus jeunes de France assurément, a déjà conquis par ses travaux une notoriété dont notre ville de Roubaix peut tirer honneur, même à une époque où les exploits d'un boxeur sont aussi haut cotés que les efforts de nos intellectuels et de nos savants.

On ne trouvera pas ici l'analyse détaillée de l'ouvrage solide, sérieusement documenté, et cependant d'une lecture si attrayante et si facile que Mlle Poignant consacre à l'étude du statut juridique en général, mais plus spécialement de la condition en Droit criminel du Bourgeois de Lille au XIVe siècle. L'auteur prend la bourgeoisie flamande à un tournant de son histoire ; il choisit l'époque de la première domination française (1322 à 1369), période de luttes pendant laquelle la commune « subit les assauts hardis des officiers de la Couronne contre le libre jeu des franchises urbaines ». A ce moment, nous dit-il, on saisit dans le vif toute l'importance de semblables privilèges et le prix que les communautaires y attachaient.

La commune franche, écrit en substance Mlle Poignant, se gouverne elle-même ; elle a le droit de faire elle-même sa loi dont elle impose au souverain la solennelle consécration ; et elle ne se trouve soumise à aucune domination fiscale. Qu'on juge si à cet égard, du point de vue de la liberté, il y a eu régression ou au contraire progrès !

Le bourgeois participe activement à l'administration de cette république en plein régime de féodalité. Il a cette faveur étonnante, autrefois réservée aux nobles, de n'être jugé que par ses pairs, les échevins, bourgeois eux-mêmes. D'autres privilèges importants garantissent sa personne et ses biens. « C'est bien un but de sûreté que poursuit l'association urbaine ; de là sont nées une organisation pénale et des institutions de paix qui préviennent le mal autant qu'elles le réparent ».

Il faut lire le chapitre si original dans lequel Mlle Poignant analyse le curieux droit d'Arsin, exercice collectif du droit de vengeance contre un étranger qui a commis une faute de fait sur la personne d'un bourgeois. Mais l'Arsin ou « abattis de maison » n'est pas un acte de pillage : c'est une vengeance à froid, une vengeance organisée et soumise à des règles strictes. Mlle Poignant nous donne des détails piquants sur la procédure de l'Arsin, sur la composition du cortège qui bannières en tête se rend, processionnellement pourrait-on dire, à la maison du délinquant. Après trois sommations adressées au coupable, si celui-ci ne fait pas amende honorable, le bailli met le feu à la maison et saccage le jardin.

Nous pourrions citer cent autres coutumes aussi étranges, mais nous préférons renvoyer le lecteur au livre lui-même. L'étude que Mlle Poignant nous présente sous une forme élégante, avec une finesse d'analyse, une simplicité et une clarté remarquables est à la fois juridique et historique. L'auteur a traité son sujet en juriste expérimenté et en historien impartial et averti, sans lourdeur, sans étalage de vaine science. Son livre est vivant, attachant, d'une lecture aisée autant que fructueuse.

Mlle Simone Poignant ne croit pas avoir épuisé une matière si riche et si complexe. L'Histoire d'ailleurs n'est pas faite : elle se fait continuellement. Le livre du jeune auteur roubaisien ne prétend pas fixer l'histoire des institutions flamandes ; mais si un jour on le dépasse, ce qui nous paraît bien difficile, on ne pourra y parvenir qu'en s'appuyant sur lui.

F. C.

(1) Un volume in 8o de 351 p. Raoust, éditeur, 11, rue Neuve, à Lille.

Un incendiaire est arrêté près de Montdidier

Un incendie avait détruit le 1er janvier, à Piennes, près de Montdidier, une grange avec des récoltes et des instruments agricoles valant 150.000 francs. L'enquête vient d'aboutir à l'arrestation du nommé Henri Reneart, ouvrier agricole, qui a mis le feu volontairement pour se venger du cultivateur, M. Emile Delporte.

— A Paris, chez Mme Raffard, 16, rue de Varize, au deuxième étage, les cambrioleurs sont entrés, sans doute vers l'heure du déjeuner, et ils ont fracturé divers meubles, emportant quelque 300.000 francs de bijoux.

Un chauffeur de taxi est tué par son client près de Gonesse

Pontoise, 14 janvier. — Un chauffeur de taxi, M. Charles Peretto, né le 3 mars 1895, en Italie, et habitant 4, rue Henry-Murger, à Aubervilliers, a été tué tragiquement sur la route de Paris à Dammartin, au croisement de la route de Meaux, à quatre cents mètres de la Patte-d'Oie de Gonesse. Il avait comme clients dans sa voiture, qui lui appartenait, un homme et une femme, qui le firent arrêter.

Il descendit avec son client et celui-ci qui, soi-disant voulait le payer, sortit un révolver et tira sur lui.

Le chauffeur prit la fuite, mais il fut poursuivi par son agresseur. Se voyant rejoint, M. Peretto tomba à genoux, demandant pitié pour sa femme et ses enfants. Pour toute réponse, un coup de feu retentit et il s'écroula.

Mais un cycliste, M. Pincho, demeurant à Vand-Herlan (Seine-et-Oise), avait vu le drame. Par téléphone, il alerta les gendarmes de Gonesse. Ceux-ci accoururent. A ce moment, l'agresseur essayait de remettre le taxi en marche sans y parvenir.

Le gendarme Devienne sauta sur le meurtrier, mais celui-ci sortit un révolver. Le gendarme lui ayant donné un coup de poing sur le bras, le révolver tomba à terre en même temps qu'une détonation retentissait. Le gendarme ne fut pas blessé.

Le coupable fut alors arrêté, ainsi que la femme qui l'accompagnait. Tous deux furent conduits à la gendarmerie de Gonesse, où arriva bientôt le lieutenant de gendarmerie Arsaguès.

On envoya chercher deux interprètes, car les coupables ne parlaient qu'allemand. Voici leur identité, d'après eux, car ils n'ont aucun papier : Georges Loos, 19 ans, chauffeur de camion, demeurant à Mutzig, et Eugénie Bith, 22 ans, ouvrière d'usine, née le 1er janvier 1908 à Strasbourg, et y habitant, 10 rue du Coq. Ils se seraient connus à Strasbourg il y a un mois, seraient venus ensemble à Paris, il y a cinq jours.

Quoi qu'il en soit, l'homme avait pris le portefeuille du chauffeur Peretto, avait passé l'argent à la femme qui l'avait mis dans son bas, puis pendant qu'on la conduisait à la gendarmerie, dans son sac à main.

Le cadavre a été transporté à la morgue de l'hôpital de Gonesse. On n'a trouvé sur le corps aucune trace de balle. Il a seulement du sang dans la gorge. Il faut donc croire que le coup l'a atteint au moment où il appelait et que la balle lui est entrée par la bouche.

Le chauffeur de taxi Peretto était marié avec une Italienne et habitait 4, rue Henry-Murger, à Aubervilliers. Il avait deux enfants : Charlot, âgé de 5 ans, et Jacqueline, âgée de 2 ans.

LE GLISSEMENT DE LA FALAISE DE BOULOGNE

Des soldats du génie coopèrent aux mesures de protection des immeubles

Le cyclone et les pluies diluviennes de ces derniers jours ont légèrement aggravé l'important glissement partiel de la falaise de Boulogne.

Lundi on a continué les travaux de protection des immeubles.

La glaise et les pierres projetées dans la glissière d'un échafaudage, sont transportées par des camions automobiles, en dehors de la ville.

Derrières les édifices en danger, la glaise est amenée dans des camions par des wagonnets, un câble relié à un moteur électrique faisant circuler les wagonnets.

On a constaté, en outre, de nouvelles lézardes au mur arrière de l'hôtel menacé ; plusieurs témoins aussi avaient cédé.

Lundi soir, à 11 heures, le conseil municipal de Boulogne s'est réuni en séance extraordinaire, pour s'occuper de la charge que la ville doit prendre dans les travaux de protection à exécuter, à la suite du glissement partiel de la falaise dominant la digue Sainte-Beuve.

Les avis sont partagés et la discussion paraît devoir être longue.

A la suite d'une offre de M. Peytral, préfet du Pas-de-Calais, et de conférences qui ont été tenues par MM. Moreau, sous-préfet ; Warluzel, maire, et plusieurs autres personnalités, il a été décidé que 120 hommes du 3e génie, en garnison à Arras, coopéreraient aux travaux de protection des immeubles de la digue Sainte-Beuve et le dégagement de la falaise de Boulogne.

Ces militaires, qui auront pour mission d'aider à l'enlèvement de la glaise, des blocs de pierre et de la démolition des vestiges des remparts anglais qui entourient autrefois la tour de Caligula, sont arrivés lundi. Ils logent à la caserne Bruix.

Va-t-on raser les falaises ?

Mardi matin s'est tenue à la sous-préfecture de Boulogne, une réunion présidée par M. Peytral, préfet du Pas-de-Calais et à laquelle prenaient part MM. Moreau, sous-préfet ; Georges, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées du département ; l'ingénieur des Ponts et Chaussées de Boulogne ; M. Varluzel, maire de Boulogne ; MM. Crouy et Druesne, adjoints au maire ; le commandant du génie Jacquot et M. Pruvost, professeur de géologie à la Faculté de Lille.

La conférence terminée, le préfet et toutes les personnalités se sont rendus à la falaise et ont constaté l'état des travaux.

Une seconde conférence se tint l'après-midi, à la sous-préfecture. Au cours de celle-ci, les personnalités furent d'accord pour souhaiter le dérasement complet des falaises et la construction d'une nouvelle route qui permettrait la circulation pendant les tempêtes entre Boulogne et Wimereux.

Vers 21 heures, un communiqué fut fait à la Presse. Celui-ci montre l'acord à peu près unanime des techniciens consultés. L'établissement du programme général des travaux comporterait une somme de dix millions de francs. Un syndicat de défense des propriétaires serait constitué.

Le préfet du Pas-de-Calais se rendra à Paris, au ministère des Travaux publics et à l'Intérieur et s'efforcera d'obtenir sur les 300 millions votés par les Chambres pour subvenir aux calamités publiques, une subvention afin de réaliser les travaux.

Inculpée de coups envers son mari, Mme Lécluyse, de Croix, passera aux Assises aujourd'hui

Le lundi 8 juillet 1929, Julien Lécluyse, 39 ans, chef de chantier, rentrait chez lui, vers 20 h. 30. Il avait, après son travail, consommé quelques verres de bière. Il n'était pas cependant en état d'ivresse. Il venait à peine de s'asseoir à table pour prendre son repas du soir, que sa femme, née Degraeve, qui remontait de la cave, s'approcha de lui et lui lança dans la figure un bol plein de vitriol en criant : « Tiens, voilà ! »

Atrocement brûlé au côté droit du visage, Lécluyse s'asperges aussitôt avec de l'eau. Il avait été gravement atteint et l'expertise médicale a fait connaître qu'il avait perdu complètement la vision de l'œil droit et que son visage est défiguré du fait de cicatrices.

Il subit une incapacité de travail permanente évaluée à 33 %. La coupable met son acte, qu'elle déclare regretter, sur le compte de l'égarement et de la colère provoqués par la mauvaise conduite et les menaces de son mari. Quelques jours avant le drame, le 26 juin, elle dit avoir trouvé son mari attablé en compagnie de diverses personnes et notamment d'une femme. Elle avait bousculé cette femme, ce qui lui avait valu de recevoir des coups dont elle fit constater les traces. Son mari l'avait également repoussée et frappée. Elle résolut alors de se venger.

Le 6 juillet, elle envoya sa fille, Christiane, acheter du vitriol dans une droguerie, avec l'intention arrêtée d'en faire usage contre son mari, intention qu'elle réalisa dans les circonstances rappelées, le 8 juillet dans la soirée, et parce que son mari, assure-t-elle, l'avait à son retour, injuriée et menacée de mort.

Les griefs de l'accusée ne sont pas bien fondés. Les coups que la femme Degraeve reçut ne lui furent portés qu'en riposte à ceux que, la première, elle avait porté à la personne qui se trouvait en compagnie de son mari ; en tout cas, Lécluyse se borna à repousser sa femme à qui, sans succès du reste, il chercha à expliquer qu'il n'y avait rien d'anormal dans sa conduite. Au cours de l'information, la fille d'accusée, la jeune Christiane, 15 ans, essaya d'obtenir de son père un retrait de plainte sous la menace de la révélation d'attentats commis par lui sur sa personne. Une information ouverte, sur ces accusations, se clôtura par une ordonnance de non-lieu au bénéfice de Julien Lécluyse.

Alida Degraeve, femme Lécluyse, est comme son mari, de nationalité belge. Elle n'est pas mal notée à Croix ; cependant aurait-elle eu en Belgique, où elle résida au cours de la guerre, une conduite qui laissa fort à désirer. Elle n'a pas d'antécédents judiciaires ; on la représente comme une personne d'une jalousie excessive et d'un caractère difficile. Julien Lécluyse est très bien noté.

L'avocat général sera M. Dupuich et le défenseur de la femme, Me Thellier.

LA DISPARITION D'UN REMISIER LILLOIS

Nous avons annoncé qu'un remisier lillois avait disparu en emportant une somme de trois cent mille francs.

Aucune défaite n'a encore été déposée au Parquet de Lille, mais deux personnes perdraient une assez forte somme qu'elles avaient confiée au remisier Corbelin installé place de l'Arsenal, pour l'exécution d'ordres de Bourse de Paris.

Un parent du coulissier crut devoir avertir la police lundi matin, que Corbelin n'avait plus été vu depuis jeudi 9 janvier. Mais, comme nous le relatons plus haut, aucune plainte n'ayant été formulée, la justice n'a pu encore ouvrir d'information relative à cette affaire.

On savait depuis quelque temps que le remisier recherchait un commanditaire. Un prêteur se présenta bien et était sur le point d'engager une somme de 80.000 francs dans l'affaire, quand, pris de doute, il changea d'avis et conserva son argent, qu'il n'aurait certes plus revu.

On ignore quelle direction le remisier a prise, mais on a de fortes raisons pour le croire réfugié en Belgique. On dit même que sa femme aurait reçu de lui une lettre venant de Bruxelles.

L'avocat de Jean Fourrier a été reçu par le Président de la République

M. Gaston Doumergue a reçu hier, à l'Elysée, Me Bollet-Odent, défenseur de Jean Fourrier qui, on s'en souvient, fut condamné à mort pour avoir assassiné sa bienfaitrice, Mlle de Saint-Mausville, à Boulogne.

L'entretien a été très cordial et a duré une demi-heure. L'avocat est rentré à Boulogne et a déclaré avoir bon espoir.

La décision du chef de l'Etat sera connue cette semaine.

MORT DU PEINTRE HENRI DE GROUX

Marseille, 4 janvier. — On annonce la mort, à Marseille, du peintre Henry de Groux, né à Bruxelles en 1866, fils du peintre Charles de Groux.

Dernière Heure

A LA HAYE

La collaboration de la Reichsbank à la banque internationale

La Haye, 14 janvier. — Au cours de la conversation qu'il aeue avec M. Henry Chéron, ministre des Finances français, cet après-midi, au Binnenhof, le Dr Moldenhauer, ministre des Finances du Reich, lui a confirmé qu'en vertu d'une décision du Gouvernement allemand, acceptée par le Dr Schacht, la Reichsbank collaborera directement et loyalement à l'exécution du plan Young, sur les bases d'une modification à apporter à la loi sur la Reichsbank.

Cette collaboration aura lieu, dès maintenant, sans attendre que la loi ait été modifiée. La Reichsbank souscrira donc la part qui lui est réservée dans le capital de la Banque internationale des réparations.

La mobilisation de la première tranche d'obligations Young

La Haye, 14 janvier. — Ayant fait ce matin avec les experts français l'inventaire des résultats acquis, M. Chéron a eu cet après-midi à 15 h. avec M. Moldenhauer un entretien qui a porté sur la mobilisation de la première tranche, en particulier sur l'engagement demandé à l'Allemagne de ne pas contracter un emprunt tant que le succès de cette opération ne serait pas assuré.

Le ministre des Finances français se montre très ferme sur cette question qu'il considère comme fondamentale, car c'est surtout pour obtenir cette possibilité de mobilisation que la France a accepté le plan Young.

L'ASSASSINAT du chauffeur de taxi Perreto

Pontoise, 14 janvier. — Les assassins du chauffeur de taxi Perreto ont été amenés aujourd'hui à Pontoise, où ils sont arrivés, escortés par les gendarmes de Gonesse, à 14 h. 20. Ils ont été reconnus en gare de Paris et les représentants de l'autorité ont dû les protéger contre la fureur de la foule. Les deux coupables ont été conduits devant M. Vallée, juge d'instruction qui a été chargé de suivre cette affaire. Georges Loos a déclaré être né le 14 avril 1912, à Rhinou (Bas-Rhin) ; il n'aurait donc pas 18 ans.

L'interrogatoire, commencé à 15 heures, s'est terminé vers 21 heures. C'est qu'il était très difficile le magistrat devant avoir recours à un interprète, car les inculpés ne parlent que le dialecte alsacien. En outre, quand une question était posée plusieurs fois, à chaque fois c'était une version différente.

Loos déclare avoir tué le chauffeur au volant, tandis que son amie, au contraire, maintient sa version du premier coup de feu sur la chaussée et la poursuite dans un champ, ce qui est beaucoup plus vraisemblable, vu l'endroit où a été retrouvé le cadavre. Mais ils sont d'accord pour affirmer qu'ils étaient bien décidés à supprimer le chauffeur par n'importe quel moyen pour s'emparer de son automobile et de son argent pour rentrer en Alsace. Ils n'avaient plus d'argent, car en arrivant à Paris il y a cinq jours, ils n'avaient déjà plus que 200 francs. Ils ont reconnu également qu'ils avaient arrêté le taxi du chauffeur Peretto à l'église Saint-Denis, en descendant du tramway. Ils déclarent que c'est après avoir entendu parler des disparitions mystérieuses de différents chauffeurs de taxi qu'ils ont eu l'idée de faire le même coup pour se procurer de l'argent. Loos dit avoir tiré sur le gendarme en même temps que sa femme, en voulant se débarrasser de son arme à l'approche du représentant de l'autorité.

LES OUVRIERS DU TEXTILE DE RENAIX REPRENNENT LE TRAVAIL AUJOURD'HUI

Renaix, 14 janvier. — Il a été décidé que les ouvriers du Textile de Renaix reprendront le travail ce matin. Les négociations reprendront, entre le Syndicat et les organisations patronales, dans les trois jours.

Dernières Nouvelles Sportives

BOXE

PARIS BAT BRUAY

Paris, 14 janvier. — Au Central Sporting-Club, Paris bat Bruay par 4 victoires à une et un match nul.

En huit rounds de 2 minutes : Daix jeune bat Le Picouchier, aux points ; Martinez bat Mabile par k.o. au 5e round ;

Rencontre Paris-Bruay : Barras (Paris) bat Cerdal (Bruay) aux points ; Parmentier (Paris) bat Compagnon aîné (Bruay) aux points ; Devermelle (Bruay) et Kunt[illegible] (Paris) font match nul ; Martel (Bruay) [illegible] (Paris) par abandon au 7e round ; B[illegible] (Paris) bat Pauqueur (Bruay) par k.o. au 6e round.

COTONS

LIVERPOOL, 14 janvier.

Ventes, 6.000 ; importations, 11.890 ; Américain, inchangé ; Brésilien, inchangé ; Egyptien, baisse 5.

NEW-ORLEANS, 14 janvier.

Cotons Middling Upland. — Disponible, 17.06 ; — Cotons à terme : Sur janvier, 16.97 ; mars, 17.20-21 ; mai, 17.44-45 ; juillet, 17.60 ; octobre, 17.38 ; décembre, 17.68.

NEW-YORK, 14 janvier.

CLOTURE. — Cotons Middling Upland. — Disponible, 17.15 ; — A terme : Sur janvier, 17.25 ; février, 17.32 ; mars, 17.41 ; avril, 17.50 ; mai, 17.59-60 ; juin, 17.65 ; juillet, 17.71-72 ; août, 17.79 ; septembre, 17.70 ; octobre, 17.70-71 ; novembre, 17.75 ; décembre, 17.80.

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, 4.000 ; aux ports du Golfe, 17.000 ; aux ports du Pacifique, nulles ; dans les villes de l'intérieur, 13.000.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, 6.000 ; France et Continent, 12.000 ; pour le Japon, 6.000.

Marché des changes à l'étranger

New-York : Sur Paris, 392 7/8 ; Londres, 482.68 ; Câb. transf., 486.81 ; sur Bruxelles, 13.93 1/2.

SUCRES. — Cuba, prompte livraison, 377.00 ; — A terme : Sur janvier 1930, 184.00 ; janvier 1931, 213.00 ; mars, 189.00 ; mai, 193.00 ; juillet, 200.00 ; septembre, 207.00 ; octobre, 207.00 ; décembre, 213.00. Ventes, 19.000 tonnes.

FEUILLETON du « JOURNAL de ROUBAIX » du 15 janvier 1930 N° 70.

La Reine des Opales

PAR CHARLES SOLO

— Que voulez-vous qu'il fasse ! Le pauvre garçon en est désolé. Il parlait même d'aller aux colonies ! Je vous demande un peu ! Aller aux colonies ? Et Fabienne ! Que serait-elle devenue pendant ce temps-là ? Alors nous l'avons si bien sermonné qu'il a pris son mal en patience ! Le père Vertbois ne s'obstinera pas éternellement ! Quand il reviendra de son voyage chez les boyards, Armand essayera encore de le fléchir et s'il n'entend pas raison, eh bien ! tant pis ! Malgré tout le respect qu'on doit avoir pour ses auteurs, il passera outre et ce sera bien fait ; Allume donc la lampe, Petit Pierre, on n'y voit plus !

— Je souhaite que toutes tes difficultés s'aplanissent ! fit très sincèrement M. Félix.

— Oh ! ça s'arrangera, ne vous inquiétez pas ! Bon ! voilà ma provision de cigarettes qui est épuisée !... En auriez-vous une à m'offrir ? Merci !... A propos, viendrez-vous à la fête de mistress Pickering ?

— J'irais avec plaisir si j'étais invité.

— Invité ! Mais vous l'êtes, cher monsieur, par moi, par Bruno, par Mrs Arabella en personne !... Deux places vous sont réservées, car vous ne laisserez pas la bonne Mme Félix à la maison, je suppose.

— Oh ! non ! ma femme m'accompagne toujours, excepté quand je vais dans les bibliothèques fouiller les vieilles paperasses. Vous comprenez, dans ces établissements réservés au travail et à la méditation, le silence est de rigueur et alors...

— Vous vous occupez toujours des recherches archéologiques ?

— Historiques ! monsieur Théodule, rien qu'historiques, et encore mes investigations se bornent-elles au vieux Montmartre. Que voulez-vous, c'est un moyen comme un autre d'occuper mes loisirs !...

— Et c'est de l'art aussi ! Avez-vous fait quelque nouvelle découverte ?

— Oui !... Ma bonne fortune m'a permis de reconstituer la liste à peu près complète des propriétaires de ma maison avant la Révolution ! Cette liste est assez curieuse et, pour ne citer qu'un exemple, je vous dirai qu'au moment de la Terreur l'immeuble était la propriété du chevalier de Dolancourt, dont les ancêtres avaient exploité les carrières qui minent le sol sur lequel nous nous trouvons : C'était, paraît-il un singulier apôtre que ce M. de Dolancourt, très philanthrope, mais très original ! Ce qui ne l'empêcha pas d'être arrêté, un beau jour, comme suspect ! Il habitait un magnifique hôtel, rue Duperré.

— Rue Duperré ! Vous disiez tout à l'heure...

— Qu'il était le propriétaire de cette maison ! Parfaitement ! Il habitait rue Duperré et il habitait ici. Là-bas était son domaine principal ; ici, il avait établi une sorte de résidence d'été, un ermitage où il passait quelques heures quand il voulait respirer le grand air, sans trop s'éloigner de la ville.

— En effet, beaucoup de Parisiens avaient leur maison de campagne à Montmartre. Votre M. de Dolancourt n'était pas une exception.

— Je le sais ! Mais vous allez voir où est la singularité de l'aventure. Quand ce M. de Dolancourt fut arrêté en son hôtel de la rue Duperré...

— On le guillotina ?

— Pas du tout ! Il joua à ceux qui venaient le saisir un tour mirifique. Laissé seul, un instant, dans son cabinet, il disparut sans qu'on ait jamais su comment ! Et, pourtant, un fonctionnaire était devant sa porte, toutes les issues étaient gardées...

— Et on ne le retrouva pas !

— Il se présenta lui-même, quand le danger fut passé ! mais au moment même, les recherches furent infructueuses !

— C'est extraordinaire !

D'autant plus extraordinaire qu'un témoin le vit sortir d'ici, une demi-heure après l'événement, fort tranquillement, les mains dans les basques de son habit, comme s'il s'en fut allé tout doucement à la promenade. L'histoire est racontée, tout au long, dans les journaux de l'époque.

— Et l'on ne sut jamais comment il s'échappa ?

On l'aurait su si le Comité du Salut Public avait poussé l'enquête, mais M. de Dolancourt comptait trop d'obligés et des amis influents travaillèrent, sans doute, en sa faveur. D'autre part, le coup d'Etat de Thermidor éclata quelques jours après et l'affaire fut enterrée, comme nous dirions aujourd'hui.

— Vous êtes merveilleusement documenté, M. Félix.

— Je confesse que ces recherches m'ont coûté quelque travail, mais ou n'a rien sans peine.

— Elle est curieuse, cette histoire de M. de Dolancourt et même assez drôle. Est-ce que les vieux journaux où vous avez puisé ces détails expliquent l'évasion ?

— Non !... Mais je crois avoir trouvé la clef du mystère.

— Vous, monsieur Félix ?

— Moi-même, monsieur Théodule et, pour vous convaincre, veuillez suivre mon court raisonnement. Je vous ai dit que les ancêtres de M. de Dolancourt exploitèrent jadis les carrières du quartier. Cette circonstance ne permettait-elle pas à leurs descendants d'avoir parmi les papiers héréditaires, un plan des voies souterraines qui furent propriété de sa famille ! Ce plan n'aurait-il pas fav